

Fort-de-France, le 24 août 2021

MART/DIR/58.21
JPL/CFOrdre National des Médecins
Conseil Départemental de la Martinique
Domus Medica
80, rue de la République
97200 FORT-DE-FRANCE
A l'attention du Dr Raymond HELENON,

Objet : Réponse à la lettre ouverte

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre « lettre ouverte » suite à la diffusion, le mardi 17 août, de notre émission « la face cachée du Covid » sur Martinique la 1^{ère}.

L'objectif de cette émission était d'offrir la possibilité de clarifier la situation, de répondre aux fausses informations et permettre au public de mieux appréhender la vaccination.
« La liberté commence où l'ignorance finit » a écrit Victoire Hugo.

Avec des invités différents mais qui exercent le même métier à savoir celui de soigner et de sauver des vies, il nous a semblé plus censé et crédible d'avoir des avis divergents dans un débat public. Il revient alors, aux médecins qui sont pro-vaccins d'opposer des arguments à ceux qui sont anti-vaccins ou vaccino-prudents.

Vous le savez, le doute est largement semé à travers les réseaux sociaux. Notre débat télévisé a été organisé justement, pour tenter d'y voir plus clair et d'apporter des réponses aux questions que se pose le public. Il revient aux médecins pro-vaccination, invités largement en nombre sur notre plateau, de contrecarrer et démonter les arguments des adversaires. C'est ce qu'ils ont réalisé.

Les témoignages en retour de téléspectateurs attestent d'un débat instructif qui a permis à chacun d'émettre ses opinions et réserves sans parti pris.

« Les controverses se font entre médecins dans un espace non public » m'avez-vous écrit. A cela, je vous rappelle qu'un média se doit d'être indépendant de toute structure pour décider de ses choix éditoriaux, des questions et bien entendu des invités. Nous avons l'obligation et le devoir de permettre à des professionnels qui ont des avis divergents sur des questions importantes, d'échanger librement dans le respect des uns et des autres et de leur déontologie.

Adresse postale : Tour Lumina, 1 Rue Loulou Boislaville – CS 50662 – 97263 Fort-de-France CEDEX
Tél. 0596 59 52 00 – Fax : 0596 63 29 88

France télévisions S.A. : 7, esplanade Henri de France 75015 Paris / Tél. +33 (0)1 56 22 60 00 / Fax. +33 (0)1 56 22 60 94 S.A. au capital de 363 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

Il ne convient nullement à un média de prendre en considération d'éventuelles poursuites que peuvent subir professionnellement des invités ou témoins dans le cadre de la liberté d'expression médiatique. Sinon, des lanceurs d'alerte dans certaines affaires, n'auraient pas eu accès à une expression parfois salutaire.

Par ailleurs, j'ajoute afin de répondre là encore à votre courrier, qu'un média indépendant comme le nôtre, n'a nullement à avertir une quelconque représentation professionnelle ou syndicale, y compris un Conseil de l'Ordre, de la thématique de ses émissions, des invitations lancées ou du choix de ses invités. Cela relève, vous en conviendrez, de la liberté éditoriale et d'expression de la presse. « La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas ».

Un média tel que le nôtre, qui plus est de service public, se doit d'ouvrir le débat et d'offrir la parole à des professionnels qui ont des avis partagés. Dans le cas contraire, nous pourrions être accusés de censure, de choix orientés et de subjectivité. Interdire d'expression un professionnel, en l'occurrence un médecin, conduit inéluctablement la population, via les réseaux sociaux, à nous accuser de collusion. Vous conviendrez que l'impact au niveau de l'image et de la crédibilité peut être terrible pour nos institutions.

C'est un ancien Président de la République qui a dit : « la liberté de la presse présente des inconvénients, mais moins que l'absence de liberté ».

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que vous avez rencontré le 26 mars dernier le directeur éditorial, Laurent Salcède avec qui vous avez longuement évoqué la mise en place en radio d'un programme quotidien d'éducation sanitaire. Lors de cette rencontre, vous avez également proposé vos services afin de faciliter les échanges avec vos confrères pour leur permettre d'intervenir dans les émissions, hors information, comme par exemple « Alabowdaj ». C'est un travail sur lequel je l'espère, vous continuerez d'échanger avec notre directeur éditorial.

Parallèlement à notre émission de débat, nous avons accentué les programmes liés au Covid-19 depuis plusieurs semaines. L'objectif étant de permettre aux citoyens de mieux comprendre comment se protéger du virus et l'utilité de la vaccination.

Nous avons mis en place une émission en radio, du lundi au vendredi, de 9H à 11H.

Une émission qui permet aux auditeurs de poser en direct leurs questions à des médecins, généralement du CHUM ou pro-vaccins.

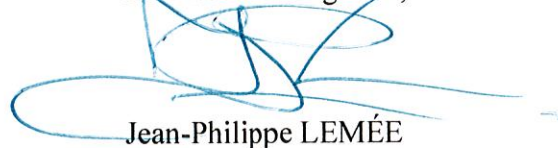
A cela s'ajoute en télévision, un direct quotidien dans notre journal de 19H. Une rubrique au cours de laquelle nous posons 3 questions à un praticien.

Enfin sur notre réseau numérique, nous allons rapidement proposer 11 modules de prévention. Ils ont été réalisés par des médecins et permettent ainsi de rétablir certaines vérités autour du Covid-19, ses variants et les vaccins proposés.

Trois initiatives que pourraient nous reprocher les anti-vaccins à l'inverse de votre courrier.

Cordialement.

Le Directeur Régional,



Jean-Philippe LEMÉE

**Adresse postale : Tour Lumina, 1 Rue Loulou Boisla ville – CS 50662 – 97263 Fort-de-France CEDEX
Tél. 0596 59 52 00 – Fax : 0596 63 29 88**

France télévisions S.A. : 7, esplanade Henri de France 75015 Paris / Tél. +33 (0)1 56 22 60 00 / Fax. +33 (0)1 56 22 60 94 S.A. au capital de 363 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947